

Groupe de Réflexion
« Dombes »
Étude d'une charte de PNR

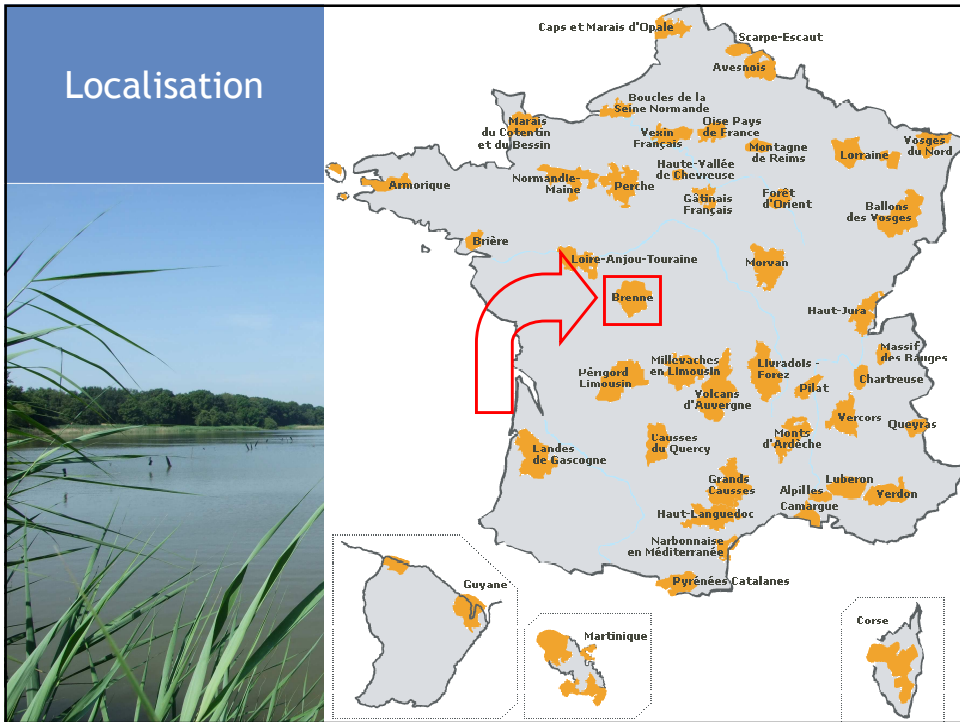


Document de travail

Parc naturel régional de la Brenne



Commission « État des lieux »



Localisation



Quelques données sur le territoire



- Situé dans le centre de la France, dans le département de l'Indre
- 46 communes pour une superficie de 167 200 hectares : 32 430 habitants
- Mosaïque de milieux naturels : étangs (grande Brenne), vallées, forêts, prairies...

4

Quelques données sur le territoire




- Territoire défriché et étangs mis en eau par les moines au XI^{ème} siècle : 1300 étangs, 3^{ème} région d'étangs française
- 225 exploitants d'étangs, 1200 tonnes de poissons /ans, 60 % de carpes.
- Espèces invasives et prédatrices (ragondins, jussie, cormorans...)

Historique de la création du PNR



- Création du PNR en 1989, de la volonté commune des acteurs et responsables locaux.
- Dans le but de lutter contre la déprise de leur territoire et de préserver et valoriser leur patrimoine.
- En 1998, une deuxième charte est approuvée pour la Brenne.

6

La Charte		AXES	MESURES	PROJETS
<p>Agir pour un projet de vie locale, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc</p> 	<p>Axe 1 - Préserver, gérer et valoriser l'espace et les patrimoines</p>	Mesure 1 - Maintenir un espace géré et entretenu et préserver la diversité biologique	Inventaires, études, recherches et suivi d'espèces Réseau d'espaces protégés Espèces à problèmes Forêt et chasse Gestion contractuelle	
		Mesure 2 - Contribuer à une bonne gestion de l'eau	Eau et pisciculture Sauvegarde et valorisation des paysages	
		Mesure 3 - Préserver et gérer le patrimoine paysager	Insertion paysagère et nuisances Urbanisme et architecture	
		Mesure 4 - Préserver et valoriser le patrimoine culturel	Inventaires et recherches en patrimoine culturel Sauvegarde et restauration du patrimoine bâti Valorisation muséographique	
	<p>Axe 2 - Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique</p>	Mesure 5 - Soutenir les initiatives locales et dynamiser la vie économique	Appui aux initiatives locales Service à la population	
		Mesure 6 - Valoriser les ressources locales	Valoriser les ressources locales	
		Mesure 7 - Développer un tourisme respectueux de l'environnement et une offre de qualité	Tourisme de nature Réseau d'espaces protégés Randonnées et activités de pleine nature Patrimoine et lieu de visite Hébergement et restauration Information, communication et promotion touristique	
	<p>Axe 3 - Agir pour un projet de vie locale, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc</p>	Mesure 8 - Agir pour la revitalisation du territoire	Service à la population Logement et amélioration de l'habitat Action culturelle	
		Mesure 9 - Contribuer à une meilleure gestion des déchets		
		Mesure 10 - Investir pour l'avenir en faveur des jeunes	Les jeunes, acteur du territoire Actions éducatives	
		Mesure 11 - Contribuer au développement culturel, facteur de bien social	Action culturelle	
		Mesure 12 - Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc	Information, communication, promotion du Parc Sensibilisation et éducation au territoire Maison du Parc Manifestations Echanges et coopération	

Agir pour un projet de vie local, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc





- **ART. 30 Développer une politique active du logement**
 - Le Parc définira une politique de l'habitat sur l'ensemble de son territoire en s'appuyant sur un « Programme local de l'Habitat »
 - Il favorisera la création de logements locatifs pour maintenir les jeunes sur place, avec priorité à la réhabilitation dans le cadre d'opérations de type OPAH
 - En appui aux communes, le Parc conduira des actions pilotes pour lutter contre la vacance de logements dans les bourgs et rechercher des solutions pour l'hébergement pour les gens du voyage

8

Agir pour un projet de vie local, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc



■ **ART. 31 Revitaliser les bourgs et prévenir les risques d'isolement de la population**

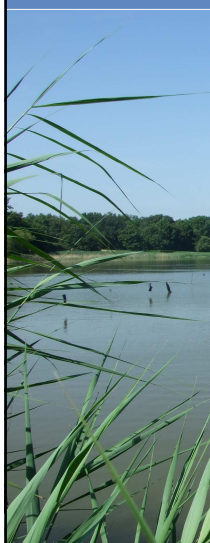
- Le Parc s'attachera à identifier les besoins de la population locale afin que les services soient organisés sur la base d'un maillage où chaque commune trouve sa place, notamment au travers du schéma départemental d'organisation des services publics

- Il cherchera en particulier à conforter les bourg-centres existants en y modernisant les services publics de base et en y développant de nouveaux services

- Une priorité sera donnée à l'avenir des petites écoles rurales

9

Agir pour un projet de vie local, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc



■ **ART. 35 Contribuer au développement culturel**

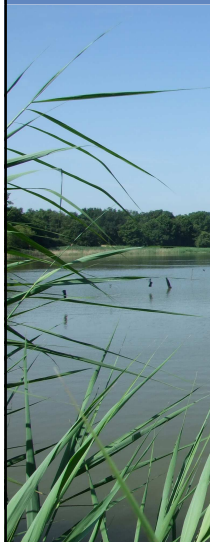
- Le Parc développera un programme d'actions en direction des jeunes

- Le Parc facilitera l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes, et fera en sorte que l'ensemble de son territoire puisse en bénéficier

- Le Parc ouvrira le territoire à des apports culturels extérieurs, permettant de dynamiser et d'enrichir le niveau local

10

Agir pour un projet de vie local, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc



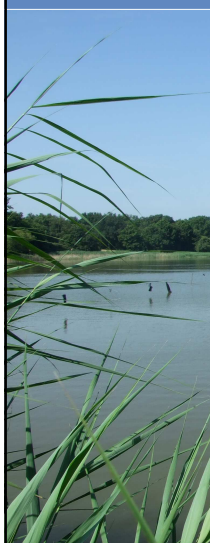
■ **ART. 37 Faire partager l'action et le projet du Parc**

Diversifier les moyens et les supports d'information

- Le « Canard » de Brenne, journal d'information du Parc à destination du grand public, fera l'objet d'une parution plus régulière
- Les études, travaux et mémoires de stage réalisés dans le cadre du Parc seront portés à connaissance du public sous forme synthétique
- Le Parc mettra en place un centre de documentation ouvert au public à la Maison du Parc
- La signalétique sera déclinée à partir de la charte graphique du Parc

11

Agir pour un projet de vie local, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc



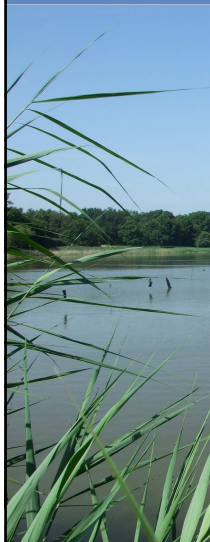
■ **ART. 37 Faire partager l'action et le projet du Parc**

Les équipements « Parc »

- Le Parc fera en sorte que son action soit bien répartie sur l'ensemble de son territoire, l'aménagement des « portes du parc » sera poursuivie
- Les aménagements de la maison du Parc, principal point d'information, seront menés à leur terme
- Le Parc poursuivra les aménagements d'accueil sur site, destinés à favoriser la découverte de la nature et du patrimoine

12

Agir pour un projet de vie local, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc



■ **ART. 37 Faire partager l'action et le projet du Parc**

Communication, échange et convivialité

- Afin de mieux rassembler la population autour de lui, le Parc mettra en place des manifestations à caractère festif (journées du Parc, Fête du Parc, Pêches d'étangs, veillées-contes dans les communes...)
- Il organisera également des manifestations plus ciblées à destination des élus ou des forces vives locales, sous forme de journées thématiques par exemple
- Le Parc développera des échanges et des actions communes et éventuellement jumelages avec les villes-portes, les territoires voisins...

13

Bilan des actions du PNR



BILAN EVALUATIF DE LA CHARTE 1998 – 2006

14

Bilan des actions du PNR



H- MESURE 8 : AGIR POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE

Article 30 : Développer une politique active du logement

Après le succès de l'OPAH portant sur les 47 communes du Parc en 1999, un programme local de l'habitat (PLH) a été étudié, qui n'a pas eu de suite opérationnelle. Le Parc peut-il coordonner la politique de l'habitat sur son territoire, d'autant que ces compétences dépendent désormais des communautés de communes ?

Une nouvelle OPAH à thématique « patrimoine et énergie » a été lancée en 2007.

Article 31 : Revitaliser les bourgs et prévenir les risques d'isolement de la population

Grâce aux actions en faveur de la **petite enfance** (Maison de l'enfance, Relais Assistantes Maternelles, Maison de l'enfance), le projet « services à la population » est jugé « très efficace ». Si ces actions ne figuraient pas dans la charte, elles constituent l'un des points forts du programme Leader + « Brenne Initiatives Jeunes ». Prises en charge par le syndicat mixte à travers un budget annexe, elles illustrent combien le Parc est aussi un fédérateur du développement local sur son territoire.

Cependant, le Parc a peu de prises sur la fermeture des services publics comme les perceptions ou les bureaux de poste. La carence en moyens de transports adaptés aux besoins de la population reste probablement l'un des plus gros points noirs.

15

Bilan des actions du PNR



K- MESURE 11 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT CULTUREL, FACTEUR DE LIEN SOCIAL

Article 35 : Contribuer au développement culturel

Le Parc est aujourd'hui reconnu comme le catalyseur de la vie culturelle du territoire, comme en témoigne le tout nouveau « contrat de saison » signé avec le Conseil régional, qui organise la diffusion culturelle sur le territoire, mais aussi la mise en réseau des acteurs culturels, le soutien technique et financier aux spectacles et manifestations, etc...

16

Bilan des actions du PNR



L- MESURE 12 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR MOBILISER AUTOUR DU PARC

Article 36 : Faire en sorte que chacun participe à la préservation et à la valorisation du patrimoine

Un objectif était énoncé dans la charte : « 10 ans pour sensibiliser tous les enfants du territoire » et il a été atteint grâce aux Foulées du Parc, qui concernent chaque année les 1600 enfants d'âge primaire du territoire, aux classes Environnement (5 par an), classes Architecture, journal nature « Bout/bout » dont chaque numéro (3 par an) est diffusé à 2500 exemplaires, etc... Depuis 1998, tous les enfants des cycles 2 et 3 scolarisés sur le territoire du Parc auront donc bénéficié d'actions de sensibilisation à leur environnement.

Le Parc s'est par ailleurs efforcé qu'un volet « pédagogie » intègre ses différents programmes : classes Natura 2000, chantiers de restauration, « savez vous planter des haies », concours junior à la création d'entreprises, journées du patrimoine...

Une nouvelle convention cadre est en cours d'élaboration avec le CPIE, définissant les objectifs partagés, répartition des missions, modalités de travail...

Le projet « sensibilisation et éducation au territoire » est jugé « très efficace ».

17

Bilan des actions du PNR



Article 37 : Faire partager l'action et le projet du Parc

« **Information, communication, promotion du Parc** » : projet jugé « très efficace ».
De gros progrès ont été accomplis dans la qualité des éditions « opérationnelles » qui accompagnent les programmes et actions conduits par le Parc, avec une charte graphique facilement identifiable.
Des lacunes subsistent par contre sur les éditions « institutionnelles » : si le journal d'information « La Feuille » est distribué dans toutes les boîtes aux lettres, sa parution est beaucoup trop irrégulière, et « Le Canard de Brenne » n'a jamais été remplacé. Le journal estival « l'Été en Brenne » est très apprécié.

Des projets sont restés sans suite (édition synthétique des études et travaux de recherche, centre de documentation à la Maison du Parc), d'autres sont à revoir (les aires d'accueil aux entrées du Parc). Enfin, le site Internet est de plus en plus complet et consulté.

18